

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2023.464

Date de convocation : 5 Décembre 2023

Date d'affichage : 6 Décembre 2023

L'an deux mille vingt trois

Le douze Décembre à 18 h 00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Votants : 44

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni au

Palais des Rencontres de Champagne sur Seine

OBJET : Finances – Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières
Poursuite des Opérations d'Investissement Année 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **DORMELLES** : M. LARGILLIERE - **FLAGY** : M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU - **PALEY** : M. COCHIN - **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT - **THOMERY** : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme DUPONT - **TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. MOMON, Mme DARGNAT - **VILLECERF** : M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL** : Mme KLEIN - **VILLEMER** : M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES** : M. PERADON

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS COMMUNE DE :

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS représenté par M. ZAKEOSSIAN
MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. FONTUGNE représenté par Mme GRAU
M. JOCHMANS représenté par Mme SAVAL-BONET
Mme EYRIGNOUX représentée par Mme DUMAS-PRIMBAULT
M. BODIER représenté par M. ATLAN
Mme THALAMY représentée par M. SEPTIERS

ÉTAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET
MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. POUILLIER
SAINT MAMMES : M. MALBRUNOT
THOMERY : Mme PATTYN
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M BEUDAERT
VILLEMARECHAL : M. GOISET

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **18 DEC. 2023**

ID : 077-247700032-20231212-2023464-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **18 DEC. 2023**

ID : 077-247700032-20231212-2023464-DE

Délibération n° 2023.464

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu le budget 2023.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 Décembre 2023.

Sur proposition du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

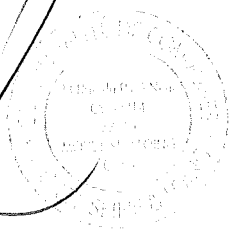

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans les limites fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément au tableau annexé.

Affectation = Aménagement (branchements réseaux) pour les parcelles vendues des tranches 3 Bis et 4 Phase 1. Les nouvelles opérations d'aménagement seront constatées dans le budget spécifique créé au 1^{er} janvier 2024 par le Conseil Communautaire du 16 Octobre 2023 (délibération n° 2023.390).

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 12 Décembre 2023

Le Président
Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance
Sylvie MONCHECOURT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

M14	M57	Chapitres	Crédits ouverts en 2023	Autorisation avant BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles			0 €	0 €
2031	2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles			933 450,42 €	233 000,00 €
2111	2111	Terrains nus	728 000,00 €	67 000,00 €
2118	2118	Autres terrains	0 €	0 €
2128	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0 €	0 €
2131	21311	Bâtiments publics - Bâtiments administratifs	0 €	0 €
21318	21318	Autres bâtiments publics	0 €	0 €
2135	21351	Aménagement des constructions - Bâtiments publics	0 €	0 €
2138	2138	Autres constructions	0 €	0 €
2151	2151	Réseaux de voirie	100 000,00 €	40 000,00 €
2152	2152	Installation de voirie	29 050,42 €	20 000,00 €
21531	21531	Réseaux d'adduction d'eau	16 000,00 €	16 000,00 €
21532	21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00 €	20 000,00 €
21533	21533	Réseaux câblés	0 €	0 €
21534	21534	Réseaux d'électrification	20 000,00 €	50 000,00 €
21538	21538	Autres réseaux	20 400,00 €	20 000,00 €
2158	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	0 €	0 €
2182	21828	Matériel de transport - Autre	0 €	0 €
2183	21838	Matériel informatique - Autre	0 €	0 €
2184	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0 €	0 €
2188	2188	Autres immobilisations	0 €	0 €
TOTAL			933 450,42 €	233 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **18 DEC. 2023**

ID : 077-247700032-20231212-2023464-DE

